



Pôle Erdre et Cens

Décision n°2024-261

Objet : Sautron – Le Bourg – Classement de la parcelle cadastrée BE39

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2023-1191 du 11 décembre 2023, télétransmise en préfecture le 12 décembre 2023, relative à l'acquisition par le biais d'une déclaration d'abandon de la parcelle cadastrée BE39 située Le Bourg sur la commune de Sautron,

Considérant que cette parcelle forme une partie de l'emprise de voirie à l'usage direct du public

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

Décide

Article 1. Sautron – Le Bourg – Classement de la parcelle cadastrée BE39

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **27 MARS 2024**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

02 AVR. 2024

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240327-2024_261DEC-AU 1
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024